



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage #603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 739 modifiant certaines dispositions présentes au Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

- De modifier l'article 5.3.2 du règlement de zonage no 603 « Grille des usages et des constructions autorisés par zone » afin d'autoriser l'usage Auberge avec restauration et activité récréative de 50 chambres à coucher en zone F-3;
- De modifier l'article 5.3.2 du règlement de zonage no 603 « Grille des usages et des constructions autorisés par zone » afin de fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal en zone U-13 à 9 mètres;
- De modifier l'article 15.22.5 du règlement de zonage no 603 « Dispositions particulières aux zones U-13 » afin d'autoriser la mise en place d'Habitations multifamiliales isolées sur les lots ayant front sur la rue du Quai et sur le chemin du Fleuve.

Ce projet de règlement concerne les zones F-3, et U-13, lesquelles sont illustrées ci-après;

Zone F-3



Zone U-13



Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : Lundi le 25 mars 2024
Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 18 h 30


Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ainsi que des dispositions qui ne le sont pas.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaît notamment la zone concernée, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François.

Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 18 MARS 2024


Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier